

Résumé du diagnostic et des objectifs du projet social 2017-2018

Extrait des statuts de « Vivre à Aniane »

« Article 2 – Objet

Cette association a pour but :

- 1- d'être à l'écoute, encourager, accompagner, organiser des projets de portée collective, qui contribuent à créer et renforcer les liens sociaux et culturels entre les individus ;*
- 2- de développer la citoyenneté et la vie démocratique, en particulier en participant aux débats qui concernent la collectivité ;*
- 3- de contribuer à la qualité du cadre de vie et à la préservation de l'environnement ;*
- 4 – de participer et contribuer au développement local. »*

Diagnostic partagé effectué en 2016-2017 :

Les difficultés/besoins recensés :

Difficultés sociales lié à l'isolement de certaines personnes :

Nombreuses personnes sont isolées, en manque de liens sociaux, mais aussi isolé lié à la fracture numérique (démarche administrative, recherche d'emploi).

Difficultés au niveau de la mobilité :

Difficultés financière pour l'accès au loisir

Besoin de profiter d'espace en plein air, d'être au contact de la nature

Les axes d'intervention de l'association pour répondre à ces difficultés ou besoin :

- 1- Créer et renforcer les liens sociaux entre les personnes ;**
- 2- Apporter des ressources, développer les capacités relationnelles et l'autonomie des personnes, valoriser leurs savoirs ;**
- 3- Développer la citoyenneté et contribuer à la préservation de l'environnement et à l'entretien de notre cadre de vie.**

Les objectifs de l'association sur la période 2017-2018 :

1- Créer et renforcer les liens sociaux entre les personnes

→ **Lutter contre l'isolement ou les difficultés sociales rencontrées par les personnes, favoriser leur intégration sociale ;**

→ **Accueillir les personnes, être à leur écoute, encourager et accompagner nos adhérents à développer des activités collectives.**

2- Apporter des ressources, développer les capacités relationnelles et l'autonomie des personnes, valoriser leurs savoirs :

→ **Permettre aux personnes de produire par elles-mêmes une partie de leurs ressources alimentaires**

→ **Développer les capacités relationnelles et l'autonomie des personnes, dans un cadre collectif**

→ **Porter une attention particulière aux familles**

3- Développer la citoyenneté et contribuer à la préservation de l'environnement et à l'entretien de notre cadre de vie.

→ **Contribuer à la préservation de l'environnement**

→ **Développer la citoyenneté, apporter la possibilité pour chacun de s'investir et de s'impliquer en tant qu'habitant et citoyen dans l'aménagement du cadre de vie, et les actions en faveur des jeunes**